

Conseil Municipal du lundi 17 décembre 2007

- ↪ **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET) auquel adhère la Commune :** Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SDET. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.
- ↪ **Subvention :** Après avoir pris connaissance du projet relatif à la construction d'un vestiaire d'arbitre et de son financement, le Conseil Municipal vote une subvention de 3.500 euros au football club brassagais.
- ↪ **Nouvelle tarification budget annexe eau et assainissement :** Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs ci-après : eau le m³ 0,72 euro, assainissement le m³ 0,72 euro, redevance annuelle d'entretien 8,00 euros, redevance d'abonnement 14,00 euros.
- ↪ **Semi Internat « I.T.E.P. Le Briol » - choix du maître d'œuvre :** Après avoir pris connaissance des propositions d'honoraires relatives à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du semi-internat de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique du Briol, le Conseil Municipal décide de confier le projet à Madame Virginie CABANNES-SEGUIER de Castres.
- ↪ **Semi Internat « I.T.E.P. Le Briol » - contrôle technique :** Après avoir pris connaissance des offres de prix relatives au contrôle technique pour les travaux d'aménagement du semi-internat de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique du Briol, le Conseil Municipal décide de retenir la SOCOTEC pour assurer cette mission.
- ↪ **Semi Internat « I.T.E.P. Le Briol » - mission de coordination SPS :** Après avoir pris connaissance des offres de prix relatives à la mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement du semi-internat de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique du Briol, le Conseil Municipal décide de retenir la SOCOTEC comme coordinateur SPS.
- ↪ **Acquisition foncière :** Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement de « La Croix de Castres », l'élargissement du chemin rural « de Saint-Agnan à Belfort » a été réalisé. Dans ces conditions décision est prise d'acquérir la parcelle cadastrée section A 732 (assiette de l'agrandissement dudit chemin) à Monsieur Luc FABRE au prix de 4.606 euros.
- ↪ **Budget annexe eau et assainissement – décision modificative 3 :** Pour parfaire le financement des travaux d'assainissement de la Place Belfortès le Conseil Municipal vote 24.916 euros de crédits supplémentaires.
- ↪ **Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion :** La commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Le Centre de gestion va organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre. La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2009. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat. La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- ↪ **« Noël des enfants 2007 » - subvention CLAP :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association « CLAP » de Brassac, une subvention plafonnée à 400 euros pour l'organisation du Noël des enfants. Cette aide financière sera versée en fonction des dépenses engagées.
- ↪ **Convention d'entretien préventif des installations d'éclairage public :** Décision est prise de signer avec le SDET une convention relative à l'entretien des installations d'éclairage public.
- ↪ **Modification tableau des effectifs :** Le grade d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe est supprimé et remplacé par celui d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe. Deux emplois permanents sont créés afin de pouvoir nommer les deux agents inscrits sur le tableau d'avancement dudit grade.